



Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SME

**Communes de
Sainte Hélène, Castelnau de Médoc
et Moulis en Médoc**

Bilan de concertation

PPRT de la société SME

BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation ont été définies dans l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT de SME du 31 mars 2009 modifié par l'arrêté du 14 octobre 2010.

Personnes et Organismes associés à l'élaboration du PPRT

Sont associés à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, les représentants :

- des communes de Sainte Hélène, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc,
- de la société SME, exploitant les installations à l'origine du risque,
- de la Communauté de communes Medullienne,
- du comité local d'information et de concertation créé autour de l'établissement

Les représentants de ces organismes constituent avec les services instructeurs de la DREAL et de la DDTM le groupe projet chargé, sous l'autorité du Préfet, d'élaborer le PPRT.

Ce groupe projet s'est réuni une première fois après le lancement officiel de la procédure lorsque la superposition des cartes d'aléas et d'enjeux a été disponible, puis une deuxième fois sur la base d'un premier projet de PPRT avant la présentation en réunion publique et en CLIC (préalable à la consultation des organismes associés et mise à l'enquête publique).

Enfin les Personnes et Organismes Associés ont été consultés par courrier le 28 juillet pour donner leur avis sur le dossier avant le 28 septembre 2010 (cf. § avis POA).

Modalités de la concertation du public

Les principaux documents produits aux phases clefs de la procédure (rapport et arrêté de prescription du PPRT, cartes des aléas et enjeux, projet de zonage et de règlement) ont pu être tenus à la disposition du public en mairies de Sainte Hélène, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc. Ils sont restés également accessibles sur le site <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr/>.

Les observations du public ont été recueillies sur un cahier d'observations prévu à cet effet en mairies de Sainte Hélène, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc ou par courrier électronique accessible par le site internet sus-visé.

En outre une réunion publique d'information a été organisée dans la commune de Sainte Hélène le 1^{er} juin 2010.

Enfin le CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) créé par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2008 modifié par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2009 en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement, composé de représentants des services de l'administration, des communes de Sainte Hélène, Moulis en Médoc, Castelnau de Médoc, Saint Médard en Jalles, de l'exploitant de la société SME, des riverains, des associations et des salariés de l'entreprise, s'est réuni deux fois spécifiquement pour le PPRT de Sainte Hélène durant son élaboration.

Première réunion du CLIC du 17 février 2009 (cf. *compte-rendu en annexe*)

Un projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du PPRT est proposé aux membres du CLIC.

Cet arrêté détermine notamment le périmètre d'étude, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, la liste des personnes et organismes associés et les modalités de leur association.

L'arrêté fixe également les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

Au cours de cette réunion, monsieur le Maire de Saint Médard en Jalles a été élu à l'unanimité président du CLIC.

La présentation de la procédure d'élaboration du PPRT a été faite au cours de la projection d'un film et de la diffusion d'une plaquette.

Les aléas générés par l'établissement et les enjeux identifiés sur le territoire des trois communes ont également été présentés.

Cette réunion a permis d'acter les principes suivants :

- le PPRT ne fera pas appel à des mesures foncières comme le délaissement ou l'expropriation,
- les projets préparés pendant l'élaboration du PPRT seront présentés en CLIC.

Dans le cadre de l'association prévue à l'article L515-22 du Code de l'Environnement un groupe projet est mis en place.

Première réunion du Groupe Projet le 15 mai 2009

Au cours de la première réunion du groupe projet ont été présentés les enjeux, le zonage brut, et la méthodologie de travail pour aboutir au zonage règlementaire.

Deuxième réunion du Groupe Projet le 8 avril 2010

Éléments présentés :

- 1)État d'avancement de la procédure d'élaboration du PPRT
- 2)Rappel sur la « partie risques », sur les enjeux et sur la méthodologie
- 3)Modification de l'arrêté de prescription du 31 mars 2009 concernant le périmètre d'étude
- 4)Superposition des enjeux et aléas
- 5)Zonage brut
- 6)Propositions de zonage règlementaire et projet de règlement

Un tableau reprenant les grands principes par zone du zonage règlementaire et le détail de ce qui est possible sur le futur et sur l'existant sur la base des préconisations faites dans le guide d'élaboration des PPRT édité par le ministère en charge du développement durable est présenté au groupe.

Relevé de décisions :

- recommandation de travaux sur les constructions existantes dans les zones de risque faible
- principe d'interdiction dans les zones de risque plus élevé
- interdire des ERP futurs dans le périmètre d'exposition
- maintien de l'autorisation pour les établissements existants tels que les bâtiments vernaculaires en changement de destination dans la zone de risque faible. A la condition que ces ERP ne soient pas des ERP sensibles.

Le compte-rendu de la réunion a été transmis aux membres du groupe projet le 11 mai 2010.

Aucune observation n'y a été apportée.

Le projet de zonage règlementaire et de règlement découlant des décisions du groupe projet ont été mis à disposition du public sur le site <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr> le 30 avril pour le règlement et le 5 mai pour la carte de zonage (les membres du groupe projet en ont été informés par courriel le 5 mai 2010).

Réunion publique d'information du 1^{er} juin 2010 (cf. *compte-rendu en annexe*)

La réunion publique d'information s'est tenue à la mairie de Sainte Hélène, elle a réuni une trentaine de personnes. Au cours de cette réunion ont été abordés les points suivants:

- la démarche d'élaboration du PPRT,
- la projection du film sur les PPRT,
- l'exposé sur les enjeux du territoire concerné, les principes et propositions de zonages et de règlements pour l'urbanisation autour du site.

- les moyens d'expression du public dans la procédure ;
- les arrêts de bus pour le ramassage scolaire sur la RD5 ;
- les risques liés aux incendies de forêt ;
- le risque lié à une décomposition des produits stockés sur le site en fumées toxiques en cas d'incendie ;
- les conséquences en terme de dédommagement des assurances en cas d'accident ;
- la garantie du respect du maintien à vide des bâtiments vidés pour diminuer le risques.

Observations recueillies sur le site <http://www.risques.aquitaine.gouv.fr/>

Pas d'observation à ce jour

Observations recueillies par courrier

Pas d'observation à ce jour

Observations recueillies sur les registres en mairie

Une seule question est inscrite sur l'un des registres :

« *Dans quelle mesure le transport scolaire communal est-il concerné ?* »

Réponse : *Le recensement des enjeux fait apparaître une ligne de cars scolaire pénétrant dans le périmètre d'exposition aux risques. Ce mode de transport fait l'objet de dispositions réglementaires évoqués dans le règlement - titre III – chapitre III - article III.2.3 « Transports Collectifs ».*

Deuxième réunion du CLIC du 15 juin 2010 (cf. compte-rendu en annexe)

Cette deuxième réunion du CLIC s'est tenue à l'hôtel de ville de Sainte Hélène et avait pour objet la présentation du projet de règlement du PPRT de l'établissement SME.

Dans un premier temps, la société SME a présenté son bilan d'activité et a expliqué les différentes dispositions prises afin de parvenir au projet de règlement du PPRT (réorganisation du site).

Ensuite, la DREAL a présenté le site, les phénomènes dangereux et enfin les aléas (surpression et thermique) s'appliquant sur la zone. Il est précisé que la modification du risque à la source réalisée par l'établissement SME a modifié très légèrement le périmètre d'étude mais a permis de diminuer le risque sur certaines habitation à proximité du site. Toutefois, cette modification du périmètre d'étude doit faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral (les communes concernées seront de nouveau consultées à ce sujet).

Enfin, la DDTM 33 est revenue sur les enjeux situés dans le périmètre d'exposition aux risques puis a présenté les cartes de zonages réglementaires ainsi que le règlement associé.

Après quelques échanges (remboursement par les assurances pour la zone B, autorisations sur zonage R2 et R3), il est procédé au vote.

Le CLIC a donné un avis favorable avec toutefois une abstention.

Le dossier présenté doit maintenant parvenir au POA afin de recueillir leurs avis avant soumission à Enquête Publique.

Modification du périmètre d'étude (cf. avis conseils municipaux en annexe)

Le périmètre d'étude initialement défini dans l'arrêté de prescription du PPRT datant du 31 mars 2009 a été modifié suite à une proposition de l'exploitant de la société industrielle SME permettant de réduire le risque à la source.

La proposition de réorganisation du timbrage des bâtiments du site a eu pour conséquence de réduire la zone d'aléas moyen M à l'Est du site, faisant passer 7 habitations impactées en zone de risque faible (FAI).

Cependant, cette réorganisation a entraîné un élargissement de la zone FAI (faible) à l'Ouest du périmètre d'étude prescrit par arrêté du 31 mars 2009. Le périmètre d'étude du PPRT se trouvant modifié, l'arrêté de prescription a été modifié en conséquence.

La proposition d'arrêté de prescription a été soumise à l'avis des conseils municipaux dans un délai d'un mois conformément aux dispositions de l'article R515-40 du code de l'environnement.

L'arrêté modificatif est pris le 14 octobre 2010 suite à l'avis favorable ou réputé favorable des communes.

Avis des POA (cf. Annexe)

Par courrier en date du 28 juillet 2010, le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SME a été soumis, avant l'enquête publique, à l'avis des Personnes et Organismes Associés.

- La commune de Castelnau de Médoc par courrier en date du 13 août 2010 émet un avis favorable. Ce courrier fait cependant état d'une erreur dans la note de présentation sur le nombre d'habitants de la commune de Sainte Hélène. Cette remarque a été prise en compte dans le projet de PPRT.
- La commune de Moulis en Médoc n'a pas délibéré sur le projet de PPRT sous le délai prévu dans le courrier de saisine. Son avis est réputé favorable.
- La commune de Sainte Hélène n'a pas délibéré sur le projet de PPRT sous le délai prévu dans le courrier de saisine. Son avis est réputé favorable.
- La communauté de communes La Médullienne n'a pas délibéré sur le projet de PPRT sous le délai prévu dans le courrier de saisine. Son avis est réputé favorable.
- L'établissement SME par courrier en date du 24 septembre 2010 a émis un avis favorable.
- Le CLIC s'est réuni le 15 juin 2010 et a émis un avis favorable sur le dossier PPRT.
- Le président du CLIC par courrier en date du 27 septembre 2010 a émis un avis favorable.
- La représentante des riverains du site n'a pas émis de remarques sur le projet de PPRT de l'établissement SME sous le délai prévu dans le courrier de saisine. Son avis est réputé favorable.

Pendant la période de consultation des POA, la société SME a proposé le déplacement d'un stockage de produit vers un bâtiment plus adapté permettant ainsi de réduire les risques et limitant l'impact à l'extérieur du site.

Les modifications (modification de la cartographie relative à l'aléa thermique dans la note de présentation) sur le projet de PPRT soumis à l'avis des POA ne remettant pas en cause le règlement, le plan de zonage et l'esprit du dossier donné par le Groupe Projet, un courrier présentant ces modifications a été envoyé le 20 septembre 2010 à destination des POA pour recueillir les avis complémentaires (délai de rigueur initialement prévu dans le courrier de saisine du 28/07/10 restant inchangé).

Cette modification n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, l'avis est réputé favorable pour l'ensemble des Personnes et Organismes Associés.

Enquête Publique

L'enquête publique concernant ce PPRT a été prescrite par arrêté préfectoral du 18 octobre 2010. Monsieur SOURD a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 novembre au 9 décembre 2010 inclus.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public durant ses permanences dans les communes de Sainte Hélène, Castelnau de Médoc et Moulis en Médoc.

Le rapport du Commissaire Enquêteur joint en annexe indique qu'une seule observation a été consignée sur le registre d'enquête en mairie de Sainte Hélène concernant le transport scolaire dans le périmètre d'exposition aux risques. Aucune observation n'a été déposée en mairies de Castelnau de Médoc et Moulis en Médoc.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'établissement SME.

Le règlement, les recommandations et les cartes de zonages présentés à l'enquête publique n'ont pas été modifiés à l'issue du rapport du commissaire enquêteur.

ANNEXES